



**PROCES-VERBAL
SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON
MERCREDI 24 JUIN 2026, 19h00
SALLE POLYVALENTE DE MONTOLY, GLAND**

Ordre du jour

Présidence du Préfet

1. Accueil et ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal et des suppléant·e·s
4. Election du / de la Président·e du Conseil intercommunal
5. Election du / de la Secrétaire du Conseil intercommunal

Présidence du / de la Président·e du Conseil intercommunal

6. Election des Vice-président·e·s du Conseil intercommunal
7. Election des scrutateurs/trices du Conseil intercommunal
8. Election des scrutateurs/trices suppléant·e·s du Conseil intercommunal
9. Election du / de la Secrétaire suppléant·e du Conseil intercommunal
10. Elections des membres du Comité de direction
11. Election du / de la Président·e du Comité de direction
12. Elections des Commissions

Présidence du Préfet

13. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président
14. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
15. Message du Préfet

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

Mme Chantal Turin, Préfet, déclare ouverte la séance d'installation du Conseil intercommunal de Région de Nyon. Elle précise que Mme Stéphanie Ponthus officiera en tant que secrétaire provisoire et que la désignation de scrutateurs provisoires n'est pas nécessaire puisque les délégués disposent de zapettes pour voter.

Conformément aux articles 117 et 118 de la Loi sur les communes, aux statuts de l'association Région de Nyon et aux conventions qui lient les membres de Région de Nyon, les autorités des communes ont désigné leurs délégués au Conseil intercommunal. La liste des délégués est déposée sur le bureau. Mme Chantal Turin s'assure que tous les délégués présents ont bien été assermentés dans leur commune respective.

2. Contrôle des présences

Mme Stéphanie Ponthus procède à l'appel nominal des délégués. Cet appel permet de constater que :

- 92 délégués sont présents, dont 1 ne peut être assermenté puisqu'il n'a pas été assermenté dans sa commune ;
- 16 délégués, puis 21 après l'élection des membres du Comité de direction, sont absents ou excusés ;
- 18 délégués suppléants sont présents.

3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal et des suppléant·e·s

Mme Chantal Turin donne lecture de la promesse légale, au terme de laquelle les délégués et les délégués suppléants au Conseil intercommunal prêtent chacun serment.

Les délégués absents ou excusés seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

4. Election du / de la Président·e du Conseil intercommunal

Trois candidatures sont présentées ou proposées, à savoir celles de MM. Jean-Valentin de Saussure, Rupert Schildböck et Jacques Tschudin.

M. Jean-Valentin de Saussure est élu Président du Conseil intercommunal de Région de Nyon.

5. Election du / de la Secrétaire du Conseil intercommunal

Mme Valérie Jeanrenaud propose la candidature de Mme Stéphanie Ponthus. Celle-ci l'accepte. **Mme Stéphanie Ponthus** est élue tacitement Secrétaire du Conseil intercommunal de Région de Nyon.

Selon les articles 12 et 114 de la Loi sur les communes, il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le Président du Conseil intercommunal et la Secrétaire.

Mme Chantal Turin passe la parole à M. Jean-Valentin de Saussure pour la suite des opérations.

6. Election des Vice-président·e-s du Conseil intercommunal

M. Jacques Tschudin et M. Damien Richard sont tacitement et respectivement élus 1^{er} vice-président et 2^{ème} vice-président du Conseil intercommunal de Région de Nyon.

7. Election des scrutateurs/trices du Conseil intercommunal

M. Rupert Schidböck et M. Laurent Bardet sont tacitement élus scrutateurs du Conseil intercommunal.

8. Election des scrutateurs/trices suppléant·e-s du Conseil intercommunal

M. Robin Chytil et M. Cesare Palmieri sont tacitement élus scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal.

9. Election du / de la Secrétaire suppléant·e du Conseil intercommunal

Mme Vanessa Wicht est élue tacitement Secrétaire suppléante du Conseil intercommunal.

10. Election des membres du Comité de direction

Le Comité de direction comprend neuf sièges répartis comme suit :

- Gland : 1 siège (siège de droit) ;
- Nyon : 1 siège (siège de droit) ;
- Asse et Boiron : 1 siège ;
- Jura-Lac : 2 sièges ;
- Lac-Vignoble : 2 sièges ;
- Terre Sainte : 2 sièges.

Les douze candidatures ci-après ont été reçues :

- Mme Christine Girod, Gland ;
- M. Maël Joly, Nyon ;
- Mme Charlotte Connell, Gingins / Asse et Boiron ;
- M. Philippe Kaspar, Gens / Asse et Boiron ;
- M. Frédéric Guilloud, Arzier-Le Muids / Jura-Lac ;
- Mme Valérie Jeanrenaud, Burtigny / Jura-Lac ;
- Mme Nathalie Vez, Givrins / Jura-Lac ;
- M. Stéphane Jayet, Tartegnin / Lac-Vignoble ;
- M. Frédéric Mani, Dully / Lac-Vignoble ;
- M. Henri Bossert, Crans / Terre Sainte ;
- M. Gérard Produit, Coppet / Terre Sainte ;
- M. Pierre-Alain Schmidt, Mies / Terre Sainte.

Sont élus membres du **Comité de direction** :

- Pour la Ville de Nyon : **M. Maël Joly**, siège de droit non soumis à élection ;
- Pour la Ville de Gland : **Mme Christine Girod**, siège de droit non soumis à élection ;
- Pour la sous-région Asse et Boiron : **Mme Charlotte Connel**, Gingins ;
- Pour la sous-région Jura - Lac : **Mme Valérie Jeanrenaud**, Burtigny et **Mme Nathalie Vez**, Givrins ;
- Pour la sous-région Lac - Vignoble : **M. Frédéric Mani**, Dully et **M. Stéphane Jayet**, Tartegnin ;
- Pour la sous-région Terre Sainte : **M. Gérard Produit**, Coppet et **M. Pierre-Alain Schmidt**, Mies.

11. Election du / de la Président·e du Comité de direction

M. Frédéric Mani est élu tacitement au poste de Président du Comité de direction.

12. Elections des Commissions

Sont élus membres de la Commission de gestion (COGes) :

- M. Vincent Burnier, Bursinel ;
- Mme Johanna Pini, Crans ;
- Mme Séverine Muntoni, Gland ;
- M. Rupert Schildböck, Gland ;
- M. Philippe Kaspar, Grens ;
- Mme Priyanka Amiguet, Nyon ;
- M. Christian Hay, Rolle.

Sont élus membres de la Commission des finances (COFin) :

- M. Cesare Palmieri, Begnins ;
- M. Félix Kneubuehler, Coppet ;
- Mme Marie-Claude Polglaze, Chésereg ;
- M. Henri Bossert, Crans ;
- M. Francis Costiou, La Rippe ;
- M. Robert Jenefsky, Nyon ;
- M. Jacques Tschudin, Rolle.

Sont élus membres de la Commission des investissements (COInv) :

- Mme Marinella Page, Bursins ;
- M. Laurent Kilchherr, Founex ;
- Mme Florence Ursenbacher, Luins ;
- M. Bernard Ueltschi, Nyon ;
- M. Gerhard Odermatt, Saint-Cergue ;
- M. Nicolas Perret, Signy ;
- Mme Evelina Girod, Trélex.

Sont élus membres de la Commission pour la mobilité (COMob) :

- Mme Andrea Reiss, Borex ;
- M. Cédric Aeschlimann, Crans ;
- M. André Müller, Gingins ;
- Mme Albulenë Ukshini Sefa, Gland ;
- M. Christian Piffard, Grens ;
- M. Damien Richard, Longirod ;
- M. Robert Jenefsky, Nyon.

Sont élus membres de la Commission Tourisme (COTour) :

- M. Roberto Dotta, Chavannes-des-Bois ;
- M. Philippe Kaspar, Grens ;
- Mme Florence Ursenbacher, Luins ;
- M. François Vauthier, Trélex.

Sont élus membres de la Commission ad hoc (COAH) – Préavis n°01/2026 :

- M. Robin Chytil, Begnins ;
- M. Gabriele Mazzonetto, Chavannes-de-Bogis ;
- M. Philippe Kaspar, Grens ;
- M. Jacques Tschudin, Rolle ;
- M. François Vauthier, Trélex.

M. Jean-Valentin de Saussure dresse la liste des préavis qui seront soumis au vote du Conseil intercommunal lors de sa séance du 8 octobre 2026 et précise que les Commissions siégeront entre le 21 août et le 4 septembre 2026.

Mme Chantal Turin reprend la Présidence de la séance.

13. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président

Mme Chantal Turin, Préfet, invite l'assemblée à se lever et les membres du Comité de direction à prêter serment.

M. Gérard Produit, appelé à quitter la séance, sera assermenté ultérieurement.

14. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation

Mme Stéphanie Ponthus donne lecture du procès-verbal de la séance d'installation. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

15. Message du Préfet

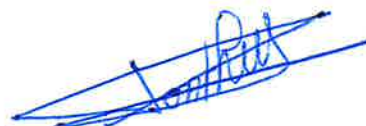
Mme Chantal Turin constate que les associations disposent chacune de statuts différents, portant à rendre la situation passablement compliquée. Elle demande à Région de Nyon de procéder à une révision de ses statuts d'ici à la fin de la législature 2026-2031, et la remercie de bien vouloir faire diligence sur ce point.

Mme Chantal Turin rappelle enfin l'importance que revêt la participation aux séances de l'association intercommunale et souligne qu'il est de la responsabilité des délégué·e·s de prévenir leurs suppléant·e·s en cas d'absence.

La séance est levée à 21h20.



Le Préfet
Chantal Turin



La Secrétaire
Stéphanie Ponthus